ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adoption

Question écrite n° 50415

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'adoption d'enfants colombiens par des couples français. Depuis de nombreuses années, la Colombie est l'un des pays vers lequel se tournent des futurs parents qui souhaitent adopter un enfant à l'étranger. Or, il semblerait que, depuis quelques temps, certains de ces parents rencontreraient des difficultés pour adopter des enfants dans ce pays. Aussi, elle lui demande quel est l'état réel de la situation de l'adoption d'enfants colombiens par des couples français.

Données clés

Auteur : Mme Martine Aurillac
Circonscription : Paris (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50415
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8764